

5 Un être humain anticipant et réduisant autant qu'il peut les risques

La sécurité est une composante importante de la qualité de vie au quotidien, au même titre que les politiques environnementales ou sociales. Le sentiment d'insécurité est bien évidemment lié à la réalité de la sécurité, mais il peut aussi surgir indépendamment de cette réalité, du fait d'un cadre de vie triste et mal entretenu ou de discours plus ou moins alarmistes.

Les décideurs politiques ont dès lors deux responsabilités à assumer. Il y a d'une part le « parler vrai » qui consiste à dire l'insécurité lorsqu'elle règne, à ne pas la nier, à la qualifier. Il y a d'autre part l'action, pour assurer dans les faits la sécurité des personnes et des biens.

Notre ville connaît un développement extrêmement important, appelé à se poursuivre, et elle attire des publics de plus en plus variés pour des raisons professionnelles, pour l'enseignement et les services proposés, etc. A cela s'ajoute une population jeune avide de festivités en tous genres. Ces festivités doivent être cadrées pour respecter la tranquillité et l'ordre public de toute une ville. Pour toutes ces raisons, notre ville connaît des problèmes de sécurité similaires aux autres villes qui exercent une forte attraction.

Pour ECOLO, l'action à mettre en œuvre en priorité doit rester la prévention, tout en sachant que, aussi efficace puisse-t-elle être, la prévention ne permettra jamais à elle seule d'éviter toute infraction ou délinquance. La sanction reste donc un élément qui fait partie intégrante de la stratégie sécuritaire. Si elle renvoie dans certains cas à des choix opérés à des niveaux de pouvoir supracommunaux, elle est dans d'autres cas décidée par les autorités locales . (à détailler ?)

La prévention commence avec l'éducation. Elle se poursuit à travers tout le tissu social, composé d'associations, de clubs sportifs, de comités de quartier... Il ne fait aucun doute que notre ville est très active sur ce plan, qu'un véritable foisonnement de structures y existe, foisonnement qui permet à tous ceux qui le désirent de participer ou de s'impliquer dans les projets les plus divers. Nous souhaitons maintenir ce contexte favorable à la prévention.

Nos propositions

1. Poursuivre l'approche en matière de sécurité adoptée depuis le début des années 2000 et qui a fait ses preuves. Cette approche se base sur deux grands principes : donner, dans un premier temps, la priorité aux mesures de prévention en matière de délinquance, d'ordre public et de propreté ; adapter, dans un second temps, les dispositifs de sanction en fonction des types de délinquance et les appliquer avec détermination. La sanction a pour fonction de rappeler la règle, de réparer une faute et de ne pas laisser la place à l'impunité.
2. Poursuivre l'approche globale d'une politique de sécurité « intégrée et intégrale » en invitant autour de la table tous les acteurs concernés par une problématique, afin de dégager ensemble des diagnostics et de formuler des propositions d'actions et de mesures. Afin également que les différents acteurs se répartissent selon leurs missions et leurs responsabilités. Cette démarche, qui a été entreprise pour la thématique « Louvain-la-Nuit », sera poursuivie et élargie à d'autres problématiques, en fonction des évaluations annuelles du plan zonal de sécurité, ainsi que des

contacts réguliers avec les différents acteurs. Il convient en effet d'insister sur le fait que la sécurité n'est pas uniquement l'affaire de la police.

3. Maintenir une attention constante sur la qualité des espaces publics : améliorer les espaces existants au niveau de leur structure et leurs équipements et porter une attention particulière aux lieux de rencontre ouverts lors de l'élaboration de nouveaux projets et de réflexions urbanistiques.
4. Soutenir toutes les initiatives citoyennes susceptibles de créer du lien et de la solidarité, de l'ouverture à la multi-culturalité et à la différence : encourager les fêtes de quartiers, soutenir les mouvements de jeunesse, les clubs de sport et de loisirs, les maisons de jeunes, les quartiers en transition etc.
5. Poursuivre, via le bulletin communal, l'information régulière au sujet du fonctionnement de la police locale, son règlement général, les droits et devoirs des citoyens, les mesures de précaution que ces derniers peuvent prendre, notamment en cas de départ en vacances, les moyens d'action dont ils disposent au cas où ils seraient victimes d'incivilité, etc.
6. Maintenir la priorité donnée à la présence policière dans les espaces publics plutôt que d'opter pour des moyens techniques comme les caméras, même si cet outil, qui a montré son utilité dans les lieux privés ouverts au public (gares, galerie commerciale, parkings souterrains), peut trouver sa place dans une stratégie globale.
7. Mettre en place, en matière de sanctions, toutes les modalités de peines alternatives à chaque fois que la possibilité existe. En remplacement d'une amende ou d'un emprisonnement, les peines alternatives offrent la possibilité d'une prise de conscience qui s'ajoute très utilement à la réparation.
8. Accroître les recherches proactives au sujet des stupéfiants en partenariat avec l'UCL à Louvain-la-Neuve.
9. Augmenter la présence de radars et limiter la vitesse des véhicules en améliorant les infrastructures, accroître les zones 30 et créer une réflexion globale tant sur les zones 30 que sur les voiries à circulation locale. En matière de prévention, continuer la formation au sein des milieux scolaires.
10. Séparer les flux cyclables rapides servant de liaisons interquartiers des circulations cyclistes et piétonnes de détente. Lorsque c'est possible créer des voiries parallèles aux voiries en circulation locale via des sens unique limités (SUL) ou cul des impasses débouchantes afin de permettre de créer des voiries dédiées aux modes actifs. Augmenter la longueur des voiries cyclables et créer des maillages sur l'ensemble du territoire afin de faciliter la fluidité de ce mode de déplacement. Veiller particulièrement à la sécurisation des pistes cyclables bidirectionnelles dans les carrefours
11. Augmenter la propreté, la sécurité et ainsi la qualité de vie autour du lac de Louvain-la-Neuve. Lutter contre les nuisances sonores et la pollution dans cette zone.

12. Le vol de vélos est un fléau et la perception des citoyens est que les autorités en général et la police en particulier ne le prend pas assez au sérieux. Dans ce contexte, celui ou celle qui se trouve brusquement démunie de son seul moyen de locomotion aura tendance à réinvestir dans une voiture qu'on lui volera plus difficilement. Il est donc impératif de d'augmenter l'attention et la priorité accordée à ce problème par des mesures d'enquête et de répression appropriées et de le montrer.

13. Veiller au respect de la législation routière lors des chantiers en voirie, sur des trottoirs ou des pistes cyclables. Elle prévoit notamment des dispositions particulières de signalisation et d'accompagnement qui bien que systématiquement relayées par la Ville et la police, sont rarement respectées.